

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 27 octobre 2011

1. Travaux d'assainissement – réseau eaux usées :

Faisant suite à la consultation concernant la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement des réseaux d'eaux usées, la SARL BC2I domiciliée au 6, rue Derrière le Mottet à Colombe les Vesoul a été retenue pour un montant de 2750.00 € H.T. Cette opération peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Le Conseil Municipal après délibération :

- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général,
- sollicite l'autorisation d'engager les travaux avant l'attribution de la subvention.

Il donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour traiter et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2. Travaux connexes :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le résultat de la consultation des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre du projet de réalisation des travaux connexes au remembrement de la commune.

Sur la base de l'analyse des offres réalisée par la commission d'ouverture des plis, le conseil municipal à l'unanimité a retenu la SARL BC2I de Colombe les Vesoul pour un montant de 4 600.00 € H.T.

Il donne pouvoir au maire ou à son représentant pour traiter et signer tous documents relatifs à ce dossier, y compris les avenants et décisions de poursuivre éventuels, dans la limite des crédits votés.

3. Vente de matériel :

Faisant suite à notre délibération du 26 mai 2011 concernant la vente de matériel, mobilier et divers objets de la commune, il y a donc lieu de rajouter les éléments suivants :

- | | |
|------------------------|--------|
| - Portes : | 50 € |
| - Escalier : | 1000 € |
| - Coffret électrique : | 20 € |
| - Etagère : | 5 € |

Le règlement se fera par émission de titres suivant le montant des achats ou par la régie de recettes avec récépissé, au compte 7788 du budget communal.

4. Travaux forestiers :

Suite à l'appel d'offres, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de « Tous Travaux Forestiers », 10 route de Frédéric Fontaine à Etobon pour l'exploitation de la parcelle 13, à savoir :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| - Débardage grume : | 9,00 € HT/m ³ , |
| - Fabrication de stères : | 24,00 € HT stère, |
| - Mètre cube -abattage : | 13,50 € HT/m ³ , |

Le conseil municipal donne pouvoir au maire ou à son représentant pour traiter et signer tout document relatif à cette affaire.

5. Affouage 2011-2012 :

Faisant suite à la préinscription, les lots d'environ 15 stères chacun seront attribués par tirage au sort, le prix est fixé à 7,00 € le stère. Un règlement sera remis à chaque affouagiste. Le paiement se fera à la fin du premier semestre 2012.

Le prix du stère de bois de chauffage sera de 30 € le stère.

6. Avenant n° 1 marché maîtrise d'oeuvre:

La construction de la salle de convivialité, restructuration de la mairie, l'aménagement de deux logements et l'aménagement extérieur avait été estimé en date du 16 juin 2010 à 520 500 € H.T. Le présent avenant a pour objet :

- d'arrêter le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre et le montant définitif du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre,
- de modifier les montants de la co-traitance d'Itinéraires Architecture et Enebat,
- de sous-traiter des prestations Fluides au Cabinet Henry.

Le montant de l'APD est donc de 669 700.00 € H.T. et le montant définitif du forfait de rémunération est donc modifié et est arrêté à la somme de 669 700 € HT coût travaux APD ramené au mois m₀ études (648 939.80 x 11% taux de rémunération) : 71 383.32 € HT 13 991.13 € TVA 19.6% soit TTC 85 374.45 €.

Le nouveau montant de marché pour le Cabinet Itinéraires Architecture s'élève à 53 814.36 €HT, et celui du Cabinet ENEBAT à 2 523.45 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant.

7. Prochain conseil : 9/12/2011